

DADVSI : La suite

Soumis par SiZiOUS
22-12-2005

Le jugement est tombé hier soir.

Le téléchargement (download uniquement) a été rendu légal par les députés. Le download rentre donc dans la catégorie "copie privée".

Cependant, rien n'est définitif, le gouvernement a en effet décidé de revenir sur ces amendements.

Sources :
ZDnet, Info-du-net.